



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 20 novembre 2017

Membres présents :

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. les conseillers municipaux : Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Marie-Madeleine MARTIN, Corinne ZEISSLOFF, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN, Stéphanie MICHEL

Public : Mme Eva KNIERIEMEN, journaliste aux Dernières Nouvelles d'Alsace

Absents excusés : MM. Paul LOSSEL, Jean-Marc HENNIG, Mmes Anne-Laure LEYDET et Elodie ROTH

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

1. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG-ACKERLAND AU SDEA ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE « GRAND CYCLE DE L'EAU »

Le Maire rappelle qu'une première délibération a été prise en séance du 13 octobre dernier pour transférer réglementairement les compétences communales de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (dites GEMAPI) et de coulées de boues à la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland qui, dans un deuxième temps, a décidé de transférer l'intégralité de ces compétences reprises sous l'appellation « Grand cycle de l'eau », à compter du 1^{er} janvier 2018, au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA). Le conseil municipal est appelé à délibérer ce soir pour autoriser l'adhésion de l'EPCI au SDEA pour l'exercice de la compétence « Grand cycle de l'eau » car cette décision doit être validée par l'ensemble de ses communes membres. La délibération est adoptée par 9 voix pour et 2 abstentions.

Il résulte de cette délibération que les conventions conclues par la commune avec les agriculteurs pour l'enherbement de parcelles agricoles, à titre préventif contre les coulées de boue, devraient logiquement être reprises par le SDEA. Sur cette thématique, le Maire informe l'assemblée qu'il a participé le 15 novembre dernier à la réunion du comité de suivi des mesures environnementales à mettre en œuvre par la Société ARCOS, concessionnaire de la conception, de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et de la maintenance de l'autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg, qui s'est tenue en Préfecture du Bas-Rhin. A cette occasion, M. Gaston BURGER, Maire de Dingsheim, s'est fait le porte-parole des Maires du SIVOM la Souffel pour réclamer des ouvrages hydrauliques correctement dimensionnés aux abords des cours d'eau traversés par la future autoroute, et en capacité d'absorber des pluies d'orage de forte intensité sans aucun délestage vers ces cours d'eau. C'est à cette seule condition que les zones urbanisées, traversées par le Leisbach à Pfulgriesheim, et la Souffel à Dingsheim-Griesheim pourront être épargnées par les inondations.

2. ADHESION DU SIVU DU BASSIN DE LA SOUFFEL AU SDEA POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « GRAND CYCLE DE L'EAU »

La commune de Pfulgriesheim est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du bassin de la Souffel en charge de l'entretien et de l'aménagement du cours d'eau La Souffel depuis le 3 octobre 2008. Cette compétence, devant être exercée à l'échelon intercommunal au 1^{er} janvier 2018, au titre de l'alinéa 2 de la GEMAPI, entraînera la dissolution du syndicat à compter de cette date (voir ce qui précède). Le conseil municipal est également appelé à délibérer ce soir pour autoriser l'adhésion du syndicat au SDEA pour l'exercice de cette compétence, sous réserve que toutes les communes membres l'y autorisent. Par 9 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal approuve ce point et prend acte de la dissolution au 1^{er} janvier 2018 du SIVU du bassin de la Souffel à intervenir par arrêté préfectoral.

3. DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE « GRAND CYCLE DE L'EAU » DU SDEA ET DES ASSEMBLEES TERRITORIALES DU SDEA

M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire et délégué communal au sein du comité directeur du SIVU du Bassin de la Souffel par délibération du 28 mars 2014, est reconduit à l'unanimité dans cette fonction auprès du SDEA au sein de la commission locale chargée du bassin versant de la Souffel.

4. AVIS A DONNER SUR LE PERIMETRE DE REMEMBREMENT SUR LES COMMUNES DE TRUCHTERSHEIM (PFETTISHEIM), LAMPERTHEIM, PFULGRIESHEIM ET SCHNERSHEIM ARRETE PAR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Le Maire présente le projet de périmètre arrêté par la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) sur les communes susvisées et rappelle qu'initialement tout le ban de Pfulgriesheim était concerné par l'opération de remembrement à l'exception des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (IAU et IIAU). Suite aux observations recueillies pendant l'enquête publique du 20 juin au 22 juillet 2017 et examinées par la CIAF, il a été proposé d'exclure du périmètre de remembrement la zone agricole (A) au Nord-Ouest du ban communal, située en face du Collège de la Souffel de l'autre côté de la RD 166 rue de Griesheim, qui constitue une enclave lacunaire entre les zones bâties des villages de Pfulgriesheim et de Griesheim-sur-Souffel. Le conseil municipal approuve le périmètre de remembrement modifié à l'unanimité.

5. DEBAT COMMUNAL ET APPROBATION DES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Pour mémoire, les communes membres de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland ont souhaité se doter d'un document d'urbanisme à l'échelon intercommunal et lui ont, par voie de conséquence, transféré la compétence communale « Plan local d'Urbanisme » intégrée dans ses statuts au 1^{er} octobre 2015.

Le PLUi prescrit par délibération du 10 décembre 2015 et les études qui s'en sont suivies ont permis d'aboutir à la rédaction d'orientations générales d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme sur le territoire intercommunal formalisées au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui doit faire l'objet d'un débat au sein de chaque assemblée des conseils municipaux, pour être revu et corrigé le cas échéant en fonctions des observations formulées par les communes.

A l'issue de cette concertation, le découpage en zones (agricoles, naturelles, urbaines ou à urbaniser) pourra s'organiser au sein de chaque commune dans les plans et les règlements de zonage.

En ce qui concerne Pfulgriesheim, le Maire rappelle qu'il a participé avec M. Claude AFFOLTER, 1^{er} Adjoint au Maire, à toutes les réunions intercommunales de travail depuis la prescription du PLUi.

Le PADD a déjà fait l'objet d'une présentation préliminaire en séance de travail du conseil municipal en date du 10 novembre 2017. Il ressort du débat de séance que le conseil municipal approuve le classement des trois communes de Pfulgriesheim, Griesheim-sur-Souffel et Dingsheim en « villages structurants », dotés d'un bon niveau de services et d'équipements et situés aux portes de l'Eurométropole. Il demande la requalification au sein du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS) de la conurbation urbaine formée par ces trois villages en bassin de proximité au même titre qu'Ittenheim, Furdenheim, Wiwersheim et Stutzheim-Offenheim. Ce classement aura pour effet de permettre la poursuite des perspectives de développement urbanistique de la commune, avec un ratio de 25 logements à l'hectare et un accroissement prévisionnel de 250 habitants d'ici à 2030, tout en limitant l'étalement urbain par la réduction des zones à urbaniser de 7.5 ha dans la commune au PLU actuel à 3 ou 4 ha au futur PLUi.

Ces directives liées à la loi ALUR vont se traduire pour la commune par le déclassement de zones IIAU en zones agricoles.

Enfin, le conseil municipal demande que soit spécifiquement mentionnée la création d'une piste cyclable sécurisée entre Pfulgriesheim et Lampertheim en page 20 du PADD dans l'orientation n° 2 « développer les déplacements doux comme alternative à l'automobile ». Ces points sont adoptés par délibération à l'unanimité.

6. CHASSE COMMUNALE : AGREMENT DE DEUX PERMISSIONNAIRES ADJOINTS AU LOCATAIRE DE CHASSE

Le locataire de la chasse communale pour la période de 2015-2024 a présenté une demande en vue de faire agréer deux permissionnaires MM. Hervé MULLER et Thierry ROESSLER. Au vu des pièces fournies, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'agréer les candidatures des intéressés en qualité de permissionnaires du locataire de chasse en titre M. Simon TARNEAUD, sous réserve qu'aucune objection ne soit formulée par les membres de la commission consultative de la chasse qui recevront notification de ladite délibération.

7. DIVERS TRAVAUX

Il est fait ensuite un bref rappel de l'état d'avancement des travaux déjà évoqués dans les séances précédentes.

- Les barrières de villes commandées auprès de la Société KANGOUROU de Wittenheim à poser autour du carrefour de la Mairie seront livrées dans la semaine du 20 au 24 novembre. Les yeux de chat réfléchissants à poser autour de l'îlot de voirie de la RD 31 à la sortie en direction de Pfettisheim ne sont toujours pas en place. Une relance sera faite dans ce sens auprès de la Société KANGOUROU.
- La Société Jardins GOTTRI de Herbsheim a procédé au nivellement de la butte de terre en bordure du parking du terrain de football.
- Les nouveaux enrobés du parking du terrain de football seront posés par la Société COLAS EST d'Illkirch pour le compte du Conseil Départemental le jeudi 23 novembre.
- La réfection du filet du city-stade jugée trop coûteuse, sur devis de 4 410 € TTC, est abandonnée. Une solution est préconisée en interne par M. Claude AFFOLTER, 1^{er} Adjoint au Maire.
- Un nouveau coffret électrique pour l'éclairage du city-stade a été posé par l'Electricité de Strasbourg au lieu-dit Kuhacker ainsi qu'un nouveau transformateur électrique destiné à alimenter en courant électrique haute tension (HT) l'exploitation agricole de M. Claude ROTH et sa nouvelle unité de fabrique d'aliments. Ces travaux nécessiteront la dépose de la ligne aérienne existante et la mise en souterrain du nouveau réseau électrique en HT à partir du transformateur, par le chemin du Kuhacker puis par le sentier longeant la RD 31 jusqu'au nouveau poste électrique se trouvant à l'entrée de l'exploitation et pour lequel une déclaration préalable de travaux a été déposée en Mairie le 30 octobre 2017.
- M. Claude AFFOLTER dit vouloir profiter de ces travaux pour solliciter une augmentation de la puissance du courant électrique pour faire fonctionner les équipements du Club House (projecteurs du terrain, système de chauffage...).
- Suite à un acte de vandalisme sur un climatiseur externe de la salle des fêtes au moment du messti, les travaux de remplacement à neuf de l'unité ont été réalisés par la Sarl REHAPLUS de Bischoffsheim. Un chèque d'indemnisation de 2 903.87 € a été reçu par la commune par l'intermédiaire son assureur Groupama Grand Est. Le solde sera versé sur présentation de la facture acquittée.
- Les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom dans la rue de la Vallée ne sont toujours pas faits malgré de multiples relances auprès de l'opérateur alors que le chantier a été réceptionné au mois de juin 2017.
- Les travaux d'enfouissement pour la rue Principale sont aussi prévus ; toutefois le chantier n'a pas encore été réceptionné par Orange.
- Le branchement d'assainissement de la maison du 34 rue Principale a été réparé par chemisage par le SDEA, après constatation d'un reflux d'eaux pluviales vers la cave de la propriété. L'affaissement de la chaussée a été comblé par injection de ciment par la société COLAS EST d'Illkirch qui a effectué les travaux de voirie sur la RD 31.

8. ILLUMINATIONS DE NOEL

M. Gérard DURINGER informe l'assemblée que des décors de Noël ont été commandés auprès de la Société DECOLUM pour un montant de 4 800 € TTC. Des sapins seront montés et garnis de guirlandes lumineuses de couleur uniforme sur la Place de la Mairie et au Rond Point vers la rue des Bleuets. En outre, des décors en led en forme de sapins tropicaux seront posés à l'entrée Sud rue Principale. Par contre, les traversées lumineuses de route ne pourront pas être accrochées cette année, au niveau de la RD 31 à la hauteur du garage Clemente automobiles car aucun poteau n'a été prévu à cet effet. Les équipements adéquats seront mis en place l'année prochaine.

9. ORGANISATION DU REPAS DE NOEL ET DE LA RECEPTION DU NOUVEL AN

Le boucher Littner-Masse de Gougenheim assurera la fourniture du repas (plat unique) qui sera suivi par un plateau de fromage et par un dessert glacé à l'occasion de la fête des aînés le dimanche 10 décembre 2017. Le programme des animations sera discuté lors de la prochaine séance du conseil municipal du 8 décembre.

10. BIC DE DECEMBRE 2017

Les derniers articles devront être remis en Mairie pour le lundi 27 novembre 2017, l'ensemble des fichiers devant être transmis à l'imprimeur sur clé USB pour mercredi 29 novembre 2017 au plus tard afin de respecter les délais de fabrication de la maquette et d'impression des revues, pour une distribution prévue entre Noël et Nouvel An au plus tard.

11. DIVERS

Recours gracieux du garage Clemente Automobiles

Le Maire donne connaissance au conseil du recours gracieux du 26 octobre 2017 formé par ministère d'avocat par le garage Clemente Automobiles en vue d'obtenir de la commune une indemnité au titre des dommages de travaux publics, pour la perte de chiffre d'affaire de l'entreprise pendant les travaux de voirie sur la RD 31, rue Principale. Le Maire indique que la commune a sollicité l'aide juridique de son assureur Groupama Grand Est et pris attache avec son avocat Me SOLERS COUTEAUX en vue de la rédaction de la réponse à donner à ce recours gracieux, dans le délai réglementaire de deux mois, à compter du 26 octobre.

Piézomètre

Sur ce dossier, le conseil municipal avait confirmé en séance du 4 novembre 2016 son intérêt pour la mise en place d'un forage élargi couplé à une pompe pour l'arrosage du terrain de football à la place du forage simple envisagé sur le site par le SDEA. Pour mémoire, le syndicat avait décidé en 2014 d'implanter un nouveau piézomètre (forage d'accès à la nappe) sur le ban communal aux abords du terrain de football pour effectuer des contrôles qualitatifs de l'eau dans le cadre de sa campagne de surveillance de la nappe phréatique autour des deux puits de captage situés sur le ban de Griesheim-sur-Souffel.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence lancé par le SDEA, le Maire présente les offres reçues pour l'offre de base (piézomètre, diamètre du tuyau PVC 80/90 mm) et la variante pour le forage élargi (diamètre 350 mm à la base, tuyau PVC 172/195 mm avec un débit de 20 m³/h). La différence de coût entre ces deux équipements serait de 25 000 € TTC à charge de la commune à laquelle se rajouteraient 12 000 € TT pour la pompe et les travaux de raccordement électrique et 20 000 € TTC pour le système d'arrosage automatique du terrain de football. Le conseil municipal, sur avis du Maire, juge l'investissement trop onéreux et trop long à amortir, compte-tenu des frais d'arrosage annuels du terrain de football (3 000 € TTC). Le Maire rappelle que la conduite d'eau potable qui alimente le Club House a une pression suffisante pour faire fonctionner un simple système d'arrosage automatique et qu'il conviendrait de privilégier cette solution par défaut. Aucune suite n'est donnée à ce dossier pour l'instant.

Déploiement de la fibre optique

Pour rappel, la Société ROSACE est chargée de concevoir, de construire, d'exploiter et commercialiser le futur réseau internet en très haut débit, dans plus de 700 communes d'Alsace et à Pfulgriesheim (voir brève 61 d'avril 2017). Le réseau de fibre optique sera posé entre Pfettisheim et Pfulgriesheim, dans le chemin situé dans la continuité de la rue de Truchtersheim, point d'entrée dans le village, puis dans les gaines du réseau France Télécom jusque vers une nouvelle armoire posée à l'entrée Est du cimetière le long de la RD 64 vers Lampertheim. Ce projet pose beaucoup de questions sans réponses à ce jour, car la fibre optique à poser dans le chemin rural doit traverser le couloir réservé à l'autoroute du contournement Ouest de Strasbourg, et ce même chemin rural, lui-même inclus dans le périmètre de remembrement de l'ouvrage, a vocation à subir des transformations.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la déclaration d'intention d'aliéner concernant la propriété du 12 rue Principale pour laquelle il a renoncé à exercer son droit de préemption urbain.

Accident de la circulation le 4 novembre 2017 sur la RD 31, rue Principale, à la sortie Nord en direction de Pfettisheim

Suite à une sortie de route d'un véhicule, le poteau d'entrée d'agglomération a été arraché, dans la soirée du samedi 4 novembre 2017. Les personnes à l'origine de ce sinistre ne sont pas connues. La gendarmerie de Hochfelden fait une enquête sur cet accident.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER, qui a représenté la commune de Pfulgriesheim à toutes les réunions organisées par la Mairie d'Oberhausbergen en vue de la mise en valeur des côtes de Hausbergen, explique que les perspectives de développement de chemins pédestres pour le site pourraient avoir des interconnexions avec certains projets prévus au schéma de développement des pistes cyclables du territoire du Kochersberg.

M. Claude AFFOLTER propose également de faire un état des lieux des panneaux de signalisation dans la rue de la Colline.

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, rapporte une demande formulée lors du dernier conseil d'école concernant l'état de la peinture intérieure du couloir et de la salle d'évolution de l'école élémentaire. Il a été constaté que des plaques de peinture se décollent.

Il sera pris attache avec le peintre M. Alain FORLER de Mittelhausbergen. Mme BAUER rappelle également qu'elle assurera avec Mme Marie-Madeleine MARTIN la permanence de 10 h à 12 h en Mairie pour collecter les denrées alimentaires au profit de la banque alimentaire du Bas-Rhin le samedi 25 novembre 2017.

M. Sébastien DURST intervient au sujet de la dernière brève de novembre 2017 qui annonce le prochain passage de la société de ramonage FISCHER de Bouxwiller dans la commune en mars ou en avril 2018. Il prendra contact avec le ramoneur pour négocier deux passages annuels, l'un pendant la période de chauffe et l'autre en dehors de la période de chauffe ; ce qui correspond mieux aux attentes des habitants de la commune.

Il précise également qu'il faudrait remplacer les boulons manquants sur une partie de la façade de l'école élémentaire.

Mme Corinne ZEISSLOFF souhaiterait que le portail d'accès à l'aire de jeux de la rue de la Colline soit équipé d'un système de fermeture. Le Maire estime que le verrouillage et le déverrouillage du portillon seraient trop contraignants à mettre en œuvre. Par ailleurs, Mme ZEISSLOFF souhaiterait faire un état des réparations à faire à la salle des fêtes. M. le Maire estime que des travaux pourraient être entrepris après un état des lieux et budgétisés en 2018.

La séance est levée à 22H39.

| Nom - Prénom | Fonction | Emargement |
|------------------------|-------------------------|-----------------|
| JACOB André | Maire | |
| AFFOLTER Claude | 1 ^{er} Adjoint | |
| BAUER Liliane | 2 ^e Adjoint | |
| DURINGER Gérard | 3 ^e Adjoint | |
| MARTIN Marie-Madeleine | Conseillère municipale | |
| LOSSEL Paul | Conseiller municipal | absent excusé |
| ZEISSLOFF Corinne | Conseillère municipale | |
| HENNIG Jean-Marc | Conseiller municipal | absent excusé |
| MEYER Bertrand | Conseiller municipal | |
| SCHNEIDER Christian | Conseiller municipal | |
| DURST Sébastien | Conseiller municipal | |
| LEYDET Anne-Laure | Conseillère municipale | absente excusée |
| MEHN Michèle | Conseillère municipale | |
| MICHEL Stéphanie | Conseillère municipale | |
| ROTH Elodie | Conseillère municipale | absente excusée |

